

DELIBERATIONS DU 28 JANVIER 2015

1. Rapport annuel sur l'exécution des marchés
2. Retrait de la délibération du 02 07 2014 – travaux exécutés par le service voirie en régie directe tarification des interventions publiques
3. Tarif journée "brad'livres"
4. Bilan des acquisitions et des cessions de terrains et/ou immeubles
5. Procédure d'acquisition de biens vacants et sans maître (état des biens non fiabilisés)
6. Prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme
7. Régularisation d'un acte de propriété entre la commune et la SCI L'Ecusson (Gémo)
8. Tableau des emplois de la ville - suppression de poste
9. Lutte contre le ragondin et le rat musqué – subvention à la FGDON
10. Election d'un nouvel adjoint
11. Constitution de nouvelles commissions suite à la démission d'un adjoint
12. Détermination du nombre de sièges au Conseil d'administration au CCAS
14. Loyers des garages communaux

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_01

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Rapport annuel sur
l'exécution des marchés**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaïg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

En application de l'article 361.2 du Code des Marchés Publics, le Maire doit informer le Conseil municipal de l'état des marchés passés durant l'année précédente (2014).

a) Etat des marchés qui ont été soldés au cours de l'année 2014

Marché d'entretien des espaces verts par entreprise d'insertion

Marché procédure adaptée du 1^{er} août 2011
Entreprise « La Fédération des Maisons de quartier » 44 600 St-Nazaire
Montant du marché TTC : 18 878.31 € / 3,3 ans
Montant TTC année 2011 : 1 807,85 €
Montant TTC année 2012 : 5 423.55 €
Montant TTC année 2013 : 4 522.67 €
Montant TTC année 2014 : 5 423.56 €

Marché voirie rue Louis Pasteur Marché par procédure Adaptée

Marché du 03 juillet 2013
Entreprise Bertaud Leborgne Charier TP – 44 La Turballe
Montant du Marché TTC : 478 840.19
Montant TTC année 2013: 243 970.72 €
Montant TTC année 2014: 222 303.83 €

Marché de maîtrise d'œuvre pour les rues Perret et Pasteur

Marché de maîtrise d'œuvre du 19 décembre 2011
Sté Artelia 44 815 St Herblain
Montant du marché TTC : 42 693.03 €
Montant TTC année 2011 : 0.00 €
Montant TTC année 2012 19 240.10 €
Montant TTC année 2013: 7 029.29 €
Montant TTC année 2014:16 423.64 €

Marché voirie rue des Grands Champs Marché par procédure Adaptée

Marché du 24 juin 2014
Entreprise Garot – 44 550 Montoir de Bretagne
Montant du Marché : 40 460.11€
Montant TTC année 2014: 40 080.31€

Marché Chauffage salle Jules Busson Marché par procédure Adaptée

Marché du 04 juin 2014
Entreprise Guinée M. – 44 600 St-Nazaire
Montant du Marché : 30 214.80 €
Montant TTC année 2014: 30 214.80 €

Marché pour l'édification d'un préau école maternelle A. Frank - MAPA

Marché du 24 juin 2014
Sté DALO 78 120 Rambouillet
Montant du Marché : 23 976.00 €
Montant TTC année 2014: 23 976.00 €

Marché reprise étanchéité école maternelle A. Frank - MAPA

Marché du 04 juin 2014
Entreprise Desmars A. – 44570 Trignac
Montant du Marché : 41 880.00 €
Montant TTC année 2014: 41 880.00€

b) marchés engagés au cours de l'année 2009 et se prolongeant sur 2015:

Marché Espaces Publics PRU Certé

Marché sur appel d'offres ouvert du 09 octobre 2009
Coût 6 733 480.00 €
SELA 44 000 Nantes
Marché passé par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SELA
Montant du marché TTC : 6 733 480.00 €
Montant TTC année 2009 : 0.00 €
Montant TTC année 2010 : 932 777.22 €
Montant TTC année 2011 : 1 174 628.95 €
Montant TTC année 2012 : 2 056 675.03 €
Montant TTC année 2013 : 1 075 882.51 €
Montant TTC année 2014 : 1 194 048.57 €

c) marchés engagés au cours de l'année 2010 et se prolongeant sur 2015:

Marché pour la mise en œuvre d'un RLP

Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010
Cabinet GO Pub 56 500 Locminé
Montant du marché TTC : 15 069.60 € / 3 ans
Montant TTC année 2010 : 0.00 €
Montant TTC année 2011 : 0.00 €
Montant TTC année 2012 : 1 303.64 €
Montant TTC année 2013 : 11 954.02 €
Montant TTC année 2014 : 0.00 €

d) marchés engagés au cours de l'année 2011 et se prolongeant sur 2015:

Marché entretien réseaux E.P. et incendie

Marché à bons de commande après consultation par marché en procédure adaptée
Marché du 20 mai 2011
Entreprise S3A 44570 Trignac
Montant minimal pour une période de quatre ans : 143 520 €. TTC
Montant maximal pour une période de quatre ans : 430 560 €. TTC
Montant TTC année 2011 : 50 423.24 €
Montant TTC année 2012 : 46 728.33 €
Montant TTC année 2013 : 38 083.24 €
Montant TTC année 2014 : 47 584.20 €

e) marchés engagés au cours de l'année 2012 et se prolongeant sur 2015:

Marché entretien voirie

Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée

Marché du 22 juin 2012

Entreprise LEBORGNE – Saint-Nazaire

Montant minimal pour une période de quatre ans : 239 200 € TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 1 196 000 € TTC

Montant TTC année 2012 : €

Montant TTC année 2013 : 299 350.11 €

Montant TTC année 2014 : 151 509.66 €

Marché de location du parc photocopieurs

Marché en procédure adaptée

Marché du 23 novembre 2012

Société Ricoh 44 242 La Chapelle sur Erdre

Montant du marché : 11 235.00€. TTC / an pour 60 mois

Montant TTC année 2012 : 0.00 €

Montant TTC année 2013 : 15 066.84 €

Montant TTC année 2014 : 9 547.95 €

f) marchés engagés au cours de l'année 2013 et se prolongeant sur 2015:

Marché Etudes ANRU stratégie de communication

Marché procédure adaptée du 11 septembre 2013

Cabinet de communication Foratlantic / EPICEUM

Montant du marché TTC : 48 796.80 € / 3 ans lot 1 Epicéum LGB

Montant du marché TTC : 51 308.40€ / 3 ans lot 2 Foratlantique

Montant TTC année 2013 : 13 327.03 € pour Foratlantique

Montant TTC année 2014 : 5 750.40 € pour Epicéum LGB

Montant TTC année 2014 : 9 600.00 € pour Foratlantique

Marché entretien des bâtiments communaux

Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée

Marché du 11 janvier 2013

Entreprise M. Ruel 44 480 Donges

Montant minimal pour une période de quatre ans : 71 760 € TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 239 200 € TTC

Montant TTC année 2013 : 42 118.22 €

Montant TTC année 2014 : 26 868.51 €

Marché entretien Espaces verts

Marché à bons de commande après consultation par marché sur appel d'offres
procédure adaptée

Marché du 11 janvier 2013

Entreprise Pépinière Environnement Services – Saint-Nazaire

Montant annuel : 92 664 € TTC

Montant TTC année 2013 : 64 873.43 €

Montant TTC année 2014 : 85 876.45 €

g) marchés engagés au cours de l'année 2014 et se prolongeant sur 2015:

Marché d'entretien des espaces verts par entreprise d'insertion

Marché procédure adaptée du 1^{er} août 2011

Entreprise « A.P.I. » 44 600 St-Nazaire

Montant du marché TTC : 70 494.84 € / 3 ans

Montant TTC année 2014 : 16 632.76 €

h) Autres marchés, contrats ou conventions réglés en 2014 en vertu de l'article 28 du CMP

Objet du marché	Titulaire du marché	Montant TTC	Date du marché	Durée marché
Loc.véhicule isotherme cuisine centrale	Centre de l'Etoile 44 600 St -Nazaire	712.76 € p/m	02/06/14	60 mois
Faucardage	Sté Curet 44 550 St Malo de Guersac	53 € HT/ H	06/12/14	3 ans
Acquisition de foyers EPU	Sté Socolec 72025 Le Mans	4 993.42 €	17/06/14	3 mois
Marché études foncières et topo.	Sté Couédelo 44 600 Saint-Nazaire	25 662.00€	14/11/11	36 mois
Assistance technique Informatique	Sté Solstices 44 390 Les Touches Sté Loukili-Aceca 44 570 Trignac	13 020.00 € 5 820.00 €	19/12/11	rupture
Acquisition de matériels de transport	Renault / ATE / Taurand	23 269.20 €	21/03/14	3 mois
Acquisition de mobilier scolaire, APS et centre culturel	UGAP 77 444 Marne la Vallée Wesco Mobilier Espace Création Sté 10 Doigts Sté Mercier 44 570 Trignac Sté Frimaudeau Sté BRGM	6 842.52 € 614.12 € 1 307.40 € 1 212.30 € 1 481.72 € 6 355.98 € 989.58 €	17/07/14	4 mois
Extension d'un columbarium	Sté Legal 44 550 Montoir	3 764.88 €	24/07/14	3 mois
Acquisition de rideaux	Sté AB&W 44 620 La Montagne	4.039.20 €	26/11/14	2 mois
Marché désherbage	Sté Proxalys 35 235 Thorigné	1 761.26	17/08/14	3 mois
Acquisition matériels espaces verts	Sté Ramet 44 360 Vigneux de Brgne	4 508.70 €	23/06/14	3 mois
Acquisition d'un fond D.V.D. pour la bibliothèque	Sté ADAVE 75 020 Paris	4 342.57 €	14/05/12	3 ans
Acquisition de matériels de nettoyage	Sté Nilfisk Advance 91 944 Courtabœuf	2 473.30 €	30/06/14	3 mois
Travaux aire d'accueil des G.D.V.	Sté Moricet 44 351 Guérande	8 513.28 €	11/06/14	3 mois
Réseau téléphonique	Sté J.S.T. 44 115 Basse Goulaine	5 694.34 €	15/10/14	3 mois
Acquisition de Panneaux de signalisation	Sté Léone Signal. 44 120 Vertou	8 303.50 €	18/11/14	1 mois
Travaux étanchéité MAEPA	Sté ATEP 44 985 Ste Luce	5 382.77 €	02/06/14	6 mois
Remplacement chaudière	Entr. Guinée M. 44 600 St Nazaire	1 908.00€	25/03/14	1 mois
Acquisition de matériels informatiques	Sté TBI Sté Bell Vision 44 600 St Nazaire Réseau tech. Informatique PC New Life Manutan	7 004.81 € 1 470.00 € 493.56 € 5 200.00 € 3118.10 €	17/07/14	4 mois
Logiciels informatiques	Arpège Cegid Segilog Mezcalito Sistec	4 681.63 € 1 020.00 € 18 635.40 € 1 065.60 € 888.00 €	17/07/14	4 mois
Transports scolaires (Navettes piscines)	Sté Maury 44 351 Guérande	7 971.00 €	10/07/14	12 mois
Acquisition de matériel de fêtes	Collectivité Equipt 69 330 Pusignan	15 868.43 €	07/05/14	3 mois
Clôture rue B. Marcet	Sté Guiho clôtures 44 117 St André des Eaux	12 089.17 €	11/10/13	4 mois
Travaux elect. au CCLA	Sté Altis 44 600 St-Nazaire	8 161.06 €	28/11/14	5 mois
Programmateurs elect. pour salles	Sté Le Crom Elect. 44 780 Missillac	3 238.80 €	07/05/14	2 mois
Menuiseries bâtiment communaux	Sté Glaume Sté Leray 44570 Trignac Sté Allaire 44600	12 744.39 € 1 575.11 € 2 013.11 €	28/04/14 02/07/14 02/06/14	3 mois 2 mois 2 mois
Travaux hydrauliques Brière	Sté S3A 44 570 Trignac	14 859.00 €	18/11/14	1mois
Acquisition de matériels pour les restaurants scolaires	Sté Labovida 18370 Le Subdray Sté Procotel Sté Corbé Cuisine 44 Sorinières	3 846.85 € 7 162.63 € 1 822.52 €	17/07/14 17/07/14 08/12/14	2 mois 2 mois 1 mois

Sur l'ensemble des crédits d'investissement votés au cours de l'année 2014 **2 807 622.30 €**. ont été dépensés, ce qui fait ressortir une exécution de **69,54 %** par rapport à la masse globale des crédits votés à la section investissement qui s'élevait à **4 037 360 € (BP 2014 + DM1 à DM 5)**.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

25

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_02

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Retrait – Travaux
exécutés par le service
Voirie en régie directe –
Tarification des
interventions publiques**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Par délibération du 2 juillet 2014, le Conseil municipal a souhaité instaurer « à compter du 1^{er} septembre 2014 » un mécanisme de prestations onéreuses auprès des particuliers dans le cadre de l'entretien de la voirie communale pour répondre aux demandes des riverains « pour la réalisation d'entrées charretières, abaissement de trottoir.... Ces prestations sont assurées par le service voirie.

L'entretien des voies communales relevant des dépenses obligatoires des communes aux termes des dispositions de l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Seules certaines interventions sur la voirie communale qui ne relèveraient pas de l'entretien normal de la voirie peuvent être facturées aux particuliers qui en seraient demandeurs. Mais les interventions des personnes publiques dans la sphère économique sont assujettis, pour éviter notamment tout risque de position dominante subordonnées, dans leur principe, au respect de la liberté du commerce et de l'industrie et du principe de compétence, et, dans leurs modalités, à celui du droit de la concurrence.

Pour ces raisons, et dans une démarche de sécurisation juridique des interventions de notre commune, le Sous-Préfet invite le Conseil municipal à rapporter sa délibération de 2 juillet 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rapporter sa délibération du 2 juillet 2014.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	3



Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Retour en Mairie le **30 JAN. 2015**
⇒ Publié ou affiché le **30 JAN. 2015**

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_03

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

Tarif

journée "Brad'livres"

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

La Ville de Trignac propose de renouveler l'opération "Brad'livres" le mardi 10 février 2015 qui consiste à vendre des livres de la médiathèque qui ne sont plus proposés aux lecteurs. Plutôt que de mettre au pilon ces livres, ils seront proposés à 1 € l'ouvrage durant cette animation.

Le régisseur de la régie de recettes de la maison des rencontres encaissera les recettes liées à cette activité et reversera cette somme à la Trésorerie de Montoir de Bretagne.

Cette recette sera ensuite comptabilisée au compte n°7088 - Autres produits d'activités annexes sur le budget de la commune de Trignac.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ce tarif unique pour cette journée "brad'livres".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tarif de 1 € l'ouvrage mis en vente lors de la journée "Brad'livres" le mardi 10 février 2015.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



*Four extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Retour en Mairie le **30 JAN. 2015**
⇒ Publié ou affiché le **30 JAN. 2015**

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_04

OBJET :

**Bilan des acquisitions
et des cessions de
terrains et /ou
immeubles**

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude
FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann
ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU
Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle
ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

La loi n° 95.127 du 8 février 1995 a édicté des dispositions visant à apporter une meilleure
connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.
L'article II de cette loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par
an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui sera annexé au compte administratif.
Les acquisitions et cessions effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2014 (qui se sont
concrétisées) sont les suivantes :

ACQUISITIONS TERRAINS :

Désignation des biens terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant	Objectif Attendu de l'acquisition
Terrain situé en zone AU3C au PLU	Butte de Bert	AD n° 266	Melle Rabiller	Commune de Trignac	Titre Onéreux	1044 €	Maîtrise foncière pour zone d'urbanisation future
Terrain situé en zone AU3C au PLU	Butte de Bert	AD n° 853, 855 pour 518 m ²	Commune / Olivier	Commune de Trignac / Olivier	Echange sans soulte	936.09 € (frais d'acte)	Maîtrise foncière pour zone d'urbanisation future
Terrain situé en zone Ua au PLU	Rue Jules Verne	AS n° 279p – 106 m ²	Me Gébeau	Commune de Trignac	Titre onéreux	947.92 € (frais d'acte)	Zone de Giration pour P.L. (acquisition 6360 € en 2013)

ACQUISITIONS IMMEUBLES :

Désignation des biens terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif Attendu de l'acquisition
Néant							

CESSIONS :

Désignation des biens terrains ou immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros
Terrain situé en zone UBa au PLU	Allée des Peupliers	BO 584 76 m ²	Commune de Trignac délaissé communal (voirie)	M. Vince P.	Titre onéreux	380 €
Terrains situés en zone Ua au PLU	27, rue B. Marcet	AS n° 575 930 m ²	Commune de Trignac	CIF coopérative	Titre onéreux	73 000 €
Terrains situés en zone N au PLU	Servitude le long de la voie SNCF	Multiples	Commune de Trignac	CARENE	Servitude de passage conduite AEP	3 383 €

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

[Handwritten signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_05

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Procédure
d'acquisition de biens
vacants et sans maître
(état des biens non
fiabilisés)**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Dans le cadre des lois de décentralisation, le législateur a prévu de transférer aux communes, la possibilité de prendre possession d'un bien sans maître, c'est-à-dire sans propriétaire connu.

Le principe de transfert a été posé par l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, ses modalités ayant été développées par une circulaire du 6 mars 2006.

Aux termes de ces textes, il a été transféré aux communes, une partie des droits anciennement dévolus à l'Etat afin de leur permettre d'acquérir gratuitement des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou sans succession connue.

Cette possibilité permettra de résoudre dans certains endroits la problématique de biens à l'abandon, sans dépendre du fonctionnement parfois lourd de l'administration nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure d'appropriation des biens réputés vacants et sans maître (biens non fiabilisés) dans les conditions prévues par les textes en vigueur et de prendre les arrêtés constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et enfin de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Retour en Mairie le **30 JAN. 2015**
⇒ Publié ou affiché le **30 JAN. 2015**

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_06

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Prescription de la
modification du Plan
Local d'Urbanisme**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Plan Local d'Urbanisme a été révisé le 08 décembre 2006 puis modifié deux fois en décembre 2009
et juin 2010.

Aujourd'hui, l'état d'avancement du projet de lotissement en bordure de la rue Louis Pasteur (terrain de
M. Le Bihen) nécessite une ouverture à l'urbanisation (zone AU3r en zone Ua) qui rend nécessaire une
adaptation des dispositions du P.L.U. dans le cadre d'une procédure de modification.

Afin d'offrir une densification complémentaire en zone urbaine et ce pour être en cohérence avec le
P.L.H., il y aurait lieu de classer des terrains situés en zone Uf (bordant la rue Jules Verne) en zone
Ua.

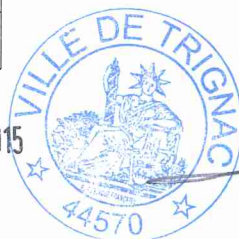
Cette modification serait également l'occasion de procéder à certains ajustements, précisions ou
corrections découlant de l'observation de difficultés rencontrées lors de l'instruction des autorisations du
droit des sols.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prescrire la modification du PLU de Trignac.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Retour en Mairie le **30 JAN. 2015**
⇒ Publié ou affiché le **30 JAN. 2015**

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_07

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Régularisation d'un acte
de propriété entre la
commune et
la SCI L'Ecusson (Gémo)**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude
FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann
ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU
Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle
ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaïg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Une recherche a été effectuée afin de définir le propriétaire de la parcelle ci-après désignée

COMMUNE : TRIGNAC
Section : BI n° 43 (cadastre rénové)
Contenance : 0a61ca

Figurant à la matrice cadastrale au compte de la COMMUNE DE TRIGNAC

Correspondance suite au remaniement

La parcelle cadastrée section BI n° 43 d'une contenance de 0a61ca, était anciennement cadastrée
section AH n° 163partie.

Pour information

BI n° 39 : 3 a 86 anciennement AH n° 163partie (AH 702 après document d'arpentage)

BI n° 43 : 0 a 61 anciennement AH n° 163partie (AH 701 après document d'arpentage)

4 a 47

Rappel historique

La parcelle a fait l'objet successivement :

- Délibération en date du 5 Novembre 1982 pour la cession au profit de la SELA des parcelles cadastrées AH n° 163 (devenu BI 39-43) et AH n° 385 (devenu BI 26).
- Vente SELA / Sté ATLANTIQUE DISTRIBUTION en date du 8 Février 1982 qui devait faire l'objet d'un acte complémentaire pour une faction de terrain en cours de procédure d'expropriation.
La surface de la parcelle omise est comprise dans la vente.

Vente par la Société FINANCIERE ATLANTIC SOFIA anciennement dénommée ATLANTIQUE DISTRIBUTION à la Société dénommée « NATIOCREDIBAIL » en date du 4 juin 1992, de la parcelle BI 44.

Vente par la Société « NATIOCREDBAIL » à la SCI DE L'ECUSSON en date du 20 Juin 2008, de la parcelle BI 44.

- c) Ordonnance d'expropriation en date du 26 octobre 1982 n° 20/80/40 pour la parcelle cadastrée AH n° 165 pour 4 a 45 (coquille dans le n° de cadastre, il faut lire AH n° 163).
- d) Etablissement d'un document d'arpentage n° 1225F en date du 21 juin 1988 par Monsieur LE COZ Géomètre, pour la division de la parcelle cadastrée AH 163 en AH 701 (devenu BI 43) et AH 702 (devenu BI 39).

Aucun acte complémentaire n'ayant été dressé suite à la vente par la SELA à la Société ATLANTIQUE DISTRIBUTION, ni préalablement aux ventes successives, il y a lieu d'effectuer une régularisation au profit de la SCI DE L'ECUSSON pour que la parcelle cadastrée section BI n° 43 lui soit attribuée. Un acte rectificatif devra intervenir entre la COMMUNE DE TRIGNAC et la SCI DE L'ECUSSON.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le principe d'établissement d'un acte rectificatif au titre d'une cession gratuite de la parcelle BI n°43.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 30 JAN. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 30 JAN. 2015
⇒ Retour en Mairie le 30 JAN. 2015
⇒ Publié ou affiché le 30 JAN. 2015



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_08

OBJET :

**Tableau des emplois
de la Ville**

Suppression de poste

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude
FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann
ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU
Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle
ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaïg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 8 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du comité technique du 19 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la
suppression d'un poste d'attaché principal (mission citoyenneté et développement durable).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer un poste d'attaché principal (mission citoyenneté et développement durable).

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Retour en Mairie le **30 JAN. 2015**
⇒ Publié ou affiché le **30 JAN. 2015**



Pour extrait conforme,
Le Maire,

[Signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_09

OBJET :

**Lutte contre le ragondin
et le rat musqué**

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude
FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann
ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU
Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle
ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), organise la lutte collective contre ces espèces animales envahissantes, qui détruisent les végétaux des cours d'eau et marais.

La préfecture de Loire-Atlantique autorise ces actions de manière permanente.

La Ville de Trignac est concernée de par son cours d'eau (le Brivet) et ses marais.

Ainsi c'est la commune qui décide de fixer une prime à la destruction par tir collectif au fusil (jusqu'ici 1 €/animal détruit, le montant total étant fonction des captures de la saison de chasse 2014/2015).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le

⇒ Retour en Mairie le

⇒ Publié ou affiché le

30 JAN. 2015

30 JAN. 2015

30 JAN. 2015

30 JAN. 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

24

29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_10

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Election d'un nouvel
adjoint au maire suite à
la démission de
monsieur Antoine
AMOSSE de ses
fonctions d'adjoint
(culture, lecture publique
et évènementiel)**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaïg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 30/03/2014 portant création de huit postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération du 30/03/2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire, suite à la démission de monsieur Antoine AMOSSE acceptée par monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire en date du 8 décembre 2014

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant qui prendra la 8ème place dans le rang des adjoints,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération

Article 1^{er} : décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le 8ème rang des adjoints au maire,

Article 2 : procède à la désignation du 8ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. Jean GALI et M. Henri PIQUET sont désignés assesseurs.

Mme Tiphaine DAVID et M. Antoine AMOSSE sont désignés comme scrutateurs.

Est candidat : M. Yann ROUSSEL

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs : 9 et nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 20

Majorité absolue : 11

A obtenu : M. Yann ROUSSEL N^{bre} de voix : 20

Article 3 : M. Yann ROUSSEL est désigné en qualité de 8^{ème} adjoint au maire.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

30 JAN. 2015

30 JAN. 2015

30 JAN. 2015

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
24
29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_11

OBJET :

**Constitution de
nouvelles
commissions**

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude
FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann
ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU
Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle
ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaëg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé

Conformément à l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au
Conseil Municipal de supprimer les commissions municipales existantes ayant leurs champs de
compétences modifiés. Les commissions concernées sont :

- La commission action économique, emploi et communication
- La commission culture, lecture publique et événementiels
- La commission aménagement urbain, cadre de vie, développement durable et transport

Consécutivement, il est proposé au Conseil Municipal la constitution de nouvelles commissions
permanentes suivantes, selon la règle de la proportionnelle :

Commission CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, EVENEMENTIELS ET COMMUNICATION			
Monsieur David PELON, maire			
Madame Tiphaine DAVID	Madame Françoise HAFFRAY	Madame Sylvia HAREL	Monsieur Antoine AMOSSE
Monsieur Gilles BRIAND	Madame Michèle ROUE		

Commission AMENAGEMENT URBAIN, CADRE DE VIE ET TRANSPORT			
Monsieur David PELON, maire			
Monsieur Henri PIQUET	Monsieur Jean GALI	Madame Florence JOUAN	Monsieur Yann ROUSSEL
Madame Sabine MAHE	Monsieur Claude AUFORT		

Commission ACTIONS ECONOMIQUES, EMPLOI et DEVELOPPEMENT DURABLE			
Monsieur David PELON, maire			
Monsieur Yann ROUSSEL	Madame Cécile CHEDEAU	Monsieur Henri PIQUET	Monsieur Jacques VERRIELE
Madame Dominique MAHE-VINCE	Monsieur Claude AUFORT		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 30 JAN. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 30 JAN. 2015
⇒ Retour en Mairie le 30 JAN. 2015
⇒ Publié ou affiché le 30 JAN. 2015

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
24
29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_12

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Détermination du nombre
de sièges au Conseil
d'administration du
CCAS**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaïg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Vu la délibération du 11 avril 2014 décidant de fixer le nombre de sièges à 10,

Vu l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu la proposition du président du CCAS de fixer le nombre de sièges à 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

De fixer à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Voix pour	21
Voix contre	7
Abstentions	1

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

30 JAN. 2015
30 JAN. 2015
30 JAN. 2015
30 JAN. 2015



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
24
29

Du **28 JANVIER 2015**

DEL_20150128_14

L'an deux mille quinze, le vingt huit janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Loyers des garages
communaux**

Étaient présents : David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Cécile NICOLAS à Christiane GREGOIRE – Florence JOUAN à David PELON
Fabienne RAGAUD à Hélène VEYLON – Gwennaïg à David THOMAS
Marie-Hélène SIMON à Claude AUFORT

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Michel CONANEC a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs garages communaux sont susceptibles d'être disponibles à la location sur la commune de Trignac. Le conseil municipal a déjà statué sur le tarif de 50 €/mois pour le garage situé Bd Henri Gautier. Afin d'avoir une harmonisation des loyers pour les garages communaux sur le territoire, il est demandé au conseil son avis sur la possibilité de louer les prochains garages à hauteur de 50 € /mois. Une révision de ce montant est prévue tous les ans au même titre que les logements communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de proposer à une association trignacaise l'utilisation de ces garages à titre gratuit (avantage en nature : 600 € par an)
- si aucune association n'est intéressée, de fixer le montant du loyer mensuel de ces garages communaux à 50 € par mois.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 JAN. 2015**
⇒ Retour en Mairie le **30 JAN. 2015**
⇒ Publié ou affiché le **30 JAN. 2015**



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton MONTOIR DE BRETAGNE
Commune TRIGNAC

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

OBJET

DEL_20150128_15

**Arrêté donnant délégation
de signature et de pouvoir
à Mme Tiphaine DAVID,
1ère adjointe**

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2014 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° AR_20140330_16 du 31 mars 2014 donnant délégation de signature et de pouvoirs aux adjoints,

Vu la démission en date du 26 novembre 2014 de M. Antoine AMOSSE de ses fonctions de 2ème adjoint, délégué à la culture, lecture publique et évènements,

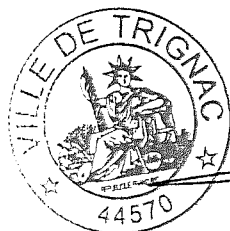
Vu l'acceptation de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire en date du 8 décembre 2014,

ARRETE

Article 1er : Il est donné délégation à Madame Tiphaine DAVID, 1ère adjointe au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives :

- aux actions économiques,
- à l'emploi,
- à la communication,
- à la culture,
- à la lecture publique,
- et aux évènements.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire.



Fait à TRIGNAC, le 9 janvier 2015

Le Maire,

David PELON